



HAL
open science

Le judaïsme anversois aujourd'hui

Jacques Gutwirth

► **To cite this version:**

Jacques Gutwirth. Le judaïsme anversois aujourd'hui. Revue des Etudes Juives - Historia Judaica, 1966, Tome CXXV Fascicule 4, pp.366-384. <halshs-00505511>

HAL Id: halshs-00505511

<https://shs.hal.science/halshs-00505511v1>

Submitted on 23 Jul 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Section Sociologie

GUTWIRTH, Jacques
16 av. REILLE
75014, PARIS

REVUE
DES
ÉTUDES JUIVES
HISTORIA JUDAICA

Tome CXXV
Fascicule 4
Octobre-Décembre 1966

Extrait

J. GUTWIRTH

Le Judaïsme anversois aujourd'hui

MOUTON & CO

Mise en ligne en archives ouvertes avec l'aimable autorisation de la revue
halshs-00505511, version 1
<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00505511/fr/>
oai:halshs.archives-ouvertes.fr:halshs-00505511

LE JUDAÏSME ANVERSOIS AUJOURD'HUI¹

I. INTRODUCTION

A Anvers, en Belgique, un des plus grands ports d'Europe et du monde, ville de commerce et d'industrie en pleine expansion, comptant 550 000 habitants², vivent aujourd'hui (1966) environ 10 500 Juifs³. Or la très grande majorité de ceux-ci, et non un secteur minoritaire comme c'est le cas dans certaines villes, mènent une vie fortement imprégnée, religieusement, culturellement, socialement, par le judaïsme. La pratique religieuse y influence les activités de tous et les bons observants y sont nombreux. Environ 11 à 12 % des familles appartiennent même au mouvement hassidique, à caractère ultra-orthodoxe. Environ 85 % des enfants fréquentent des écoles juives à plein temps, qui toutes ont un caractère confessionnel. Même les Juifs peu religieux ou incroyants participent activement à la vie sociale au sein d'organisations politiques, philanthropiques, sportives, culturelles juives.

Des motivations et des phénomènes psycho-sociologiques, à la suite des événements de la dernière guerre, favorisent certes un repli sur soi et par conséquent l'intensité de la vie juive. Cependant les Juifs d'Anvers sont également agglomérés au cours de leur vie professionnelle qui, pour la très grande majorité d'entre eux, a un seul pôle, l'industrie et le commerce diamantaires. Nul doute que ce fait contribue de façon importante au type de vie juive existant à Anvers. Nous montrerons par ailleurs que ce lien entre l'intensité de la vie juive et l'industrie diamantaire, où les Juifs ont un rôle déterminé qui s'inscrit dans des rapports de production donnés, conditionnés par des techniques propres à un objet d'une nature particulière, n'est nullement fortuit. Ce lien répond au contraire à une réelle continuité historique qui, à plusieurs niveaux, remonte loin à travers les siècles.

1. Nous nous sommes servi de méthodes et de moyens propres à l'ethnologie pour dessiner cette image du judaïsme anversois ; c'est dire que nous avons utilisé l'observation participante, des entretiens non directifs et orientés, des données statistiques, des documents, etc., et divers autres procédés de recherche.

2. Chiffre pour l'agglomération, c'est-à-dire 250 000 habitants pour Anvers-ville et 300 000 pour l'ensemble des communes qui lui sont limitrophes.

3. Concernant la détermination de ce chiffre, cf. *infra*, p. 369.

II. HISTORIQUE

A Anvers le développement de la vie juive et de l'industrie diamantaire suivent des voies sinon entièrement parallèles, au moins fort proches, dès la fin du XIX^e siècle et même avant cela.

Aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles quelques dizaines de Marranes d'origine portugaise et espagnole¹ résident à Anvers, qui était déjà un carrefour important du négoce international. A travers des péripéties diverses plus ou moins favorables, les Juifs y pratiquaient des commerces variés et, apparemment de façon assez considérable, celui des diamants, car c'est lui qui est spécialement invoqué par les autorités en 1692 pour ne pas les chasser de la ville². D'ailleurs les édiles locaux s'opposaient en règle générale à l'expulsion des Juifs, exigée avec plus ou moins de force par les maîtres espagnols et autrichiens que connut le pays jusqu'à la fin du XVIII^e siècle³. Cet intérêt bien compris qui se confond avec le libéralisme et la tolérance ne s'est, sauf exception, pas démenti depuis : il sert et continue, comme on le verra, à servir la prospérité de la ville d'Anvers⁴.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle les Juifs y restent néanmoins peu nombreux. Ainsi en 1829 et en 1846 on n'en recensait respectivement que 151 et 373 dans toute la province d'Anvers⁵. Jusqu'à cette époque la taille du diamant, pratiquée à Anvers dès le XV^e siècle, reste un artisanat peu développé.

Cependant dès 1900 plusieurs milliers de Juifs habitent déjà la ville⁶ et leur nombre croîtra presque sans cesse jusqu'à la guerre de 1939-1945. La très grande majorité d'entre eux sont des immigrants d'Europe orientale et centrale. Au début surtout ils se recrutaient dans l'important courant migratoire transitant par le port d'Anvers

1. E. Schmidt, *Geschiedenis van de Joden in Antwerpen* (Histoire des Juifs à Anvers), Anvers, 1963, pp. 12-45. Cf. aussi « Antwerp », in *The Jewish Encyclopedia*, New York et Londres, 1924.

2. K. Liberman, « La découverte d'une synagogue secrète à Anvers à la fin du XVII^e siècle », *REJ*, 1935, C, p. 39.

3. Cf. Schmidt, *op. cit.*, pp. 19-32; Sombart, *The Jews and Modern Capitalism* (trad. de M. Epstein, introd. de Bert Hoselitz), New York, Collier, 1962, pp. 40-41; I.S. Revah, « Pour l'Histoire des Marranes à Anvers », *REJ*, 1963, II, pp. 124 et 127.

4. Le libéralisme envers les Juifs paraît être l'application à un cas particulier d'une tradition plus générale « nécessité née du port ». Cf. A. Vigarié, « Les organes de gestion du port d'Anvers », *Cahiers de Sociologie économique*, Le Havre, février 1960, n° 2, p. 176.

5. W. Bok, « Considérations sur les estimations quantitatives de la population juive en Belgique », in *La vie juive dans l'Europe contemporaine*, Bruxelles, 1965, p. 102.

6. 8 000 selon Schmidt, *op. cit.*, p. 266; 10 000 pour toute la Belgique d'après A. Ruppin, *Les Juifs dans le monde moderne*, Paris, 1934, p. 67; chiffre repris par Bok, *ibid.*, tableau 2.

vers les États-Unis¹. L'installation de ces Juifs à Anvers coïncide avec la croissance qu'y connaît l'industrie diamantaire²⁻³. Ce développement est conditionné par l'exploitation à grande échelle à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle d'importantes sources de matière première découvertes en Afrique du Sud. Cependant les Pays-Bas, avec Amsterdam, favorisés par une prédominance antérieure, disposaient jusqu'aux années 1920-1930 d'une industrie et d'un commerce diamantaires plus importants qu'Anvers⁴. Dans cette dernière se déversaient les diamants de qualité inférieure, travaillés à bas prix par des ouvriers-paysans de la Campine anversoise et commercialisés surtout par les immigrants juifs⁵.

Avant la première guerre mondiale de nouvelles sources diamantifères furent découvertes en Afrique de l'Ouest (1908) et au Congo (1912). La production, qui s'y développa surtout après 1918, porta sur le marché mondial des diamants de qualité inférieure et de petite dimension, dont la transformation en brillants exige du savoir-faire et absorbe dans le prix de revient une part importante de main-d'œuvre. Aussi les salaires belges, inférieurs aux salaires néerlandais, ainsi que les habitudes des ouvriers (cf. *supra*), favorisaient-ils l'industrie diamantaire anversoise. En outre, malgré le monopole qu'avait pu obtenir sur la production africaine la société britannique De Beers⁶, la clientèle anversoise disposait d'une certaine priorité d'achat, les diamants provenant en grande partie du Congo, colonie belge. Enfin, elle avait ses commerçants juifs d'Europe centrale, partis de peu et acharnés au travail, dont les traditions professionnelles, comme on le verra, servaient admirablement dans l'industrie et le commerce diamantaires, et qui nouaient des relations avec la clientèle spécialisée internationale, elle-même en grande partie juive⁷.

1. Selon Schmidt, *op. cit.*, p. 266, 2 360 émigrants juifs ont transité par Anvers en 1897, 7 748 en 1900, 19 488 en 1903, 24 479 en 1905 (sources non indiquées).

2. Qui compte 4 000 travailleurs au début du siècle (Schmidt, *op. cit.*, p. 106).

3. Cf. K. Liberman, *L'industrie et le commerce diamantaires belges* [2], Bruxelles, 1935, 48 p. Cette brochure est une remarquable étude sur le développement de l'industrie diamantaire à Anvers et le rôle qu'y ont joué les Juifs.

4. Cf. K. Liberman, [2], p. 29. Les Juifs eurent aussi un rôle important dans l'industrie diamantaire à Amsterdam. En 1808, six cents familles, séfarades et ashkenazes, y vivaient d'activités diamantaires (cf. N.W. Goldstein, «Die Juden in der Amsterdamer Diamanten-Industrie», *Zeitschrift für Demographie und Statistik der Juden*, 1907, III, p. 180).

5. Cf. H. Polak, *De Invloed van de Oorlog op de Diamantindustrie* (L'influence de la guerre sur l'industrie diamantaire), Puurwerend (Pays-Bas), 1917, pp. 18-19. L'auteur met l'accent sur le dynamisme commercial des nouveaux venus.

6. La production mondiale des diamants, essentiellement d'origine africaine, est encore aujourd'hui dans une grande mesure contrôlée par la société-Holding De Beers Consolidated Mining, dont l'agence centrale de vente à Londres distribue les diamants à la clientèle des divers centres de commerce et de fabrication.

7. Cf. Polak, *op. cit.*, p. 19, et Liberman, [2], p. 42. On notera que les animateurs principaux de la De Beers sont également d'origine juive.

Ces atouts conjugués firent d'Anvers, dès après 1918, le centre mondial du commerce et de l'industrie diamantaires et, à travers bien des vicissitudes, elle le demeure encore aujourd'hui, alors qu'à Amsterdam ce fut la décadence¹.

Au cours des années antérieures à la deuxième guerre mondiale le nombre de Juifs à Anvers s'éleva notablement et aurait atteint 55 000 personnes². Cependant l'occupation allemande et les persécutions qui s'ensuivirent réduisirent le judaïsme anversoïse en cendres. Un certain nombre de Juifs purent se cacher à Anvers, dans le reste du pays, ou en France. D'autres, surtout des diamantaires aisés, avaient réussi à gagner des pays lointains, mais des milliers de personnes furent déportées et périrent dans les camps³.

Après la guerre, les autorités communales et nationales s'efforcèrent de faire revenir les diamantaires réfugiés à l'étranger et, mues autant par un solide réalisme que par des considérations humanitaires, elles acceptèrent, d'une part qu'Anvers redevienne une escale de transit pour les survivants juifs d'Europe centrale et orientale, d'autre part que quelques milliers de réfugiés s'y fixent à demeure. Aussi une vie juive considérablement réduite par rapport à l'avant-guerre mais intense se reconstitua. Parallèlement, l'industrie et le commerce diamantaires recouvrèrent puissance et importance, sans retrouver cependant la place entièrement dominante d'antan, d'autres centres s'étant développés à l'étranger, bien souvent grâce à des Juifs ayant quitté Anvers à la suite de la guerre.

Depuis une dizaine d'années le nombre de Juifs à Anvers se situe approximativement autour de 10 000⁴. La vie juive, vingt et un ans après la guerre, y prolonge par bien des aspects celle d'avant 1940, mais certains de ses traits marquants se sont comme accentués. Ainsi plus qu'auparavant les Juifs sont professionnellement tributaires de l'industrie et du commerce diamantaires, et ce dans un secteur socio-économique qui s'est rétréci ; plus qu'auparavant la vie juive est repliée sur elle-même et tributaire de la tradition religieuse.

1. Voici quelques chiffres : en 1920, la Belgique compte de 14 000 à 15 000 ouvriers diamantaires, les Pays-Bas 11 000. En 1928, la Belgique a de 23 000 à 25 000 ouvriers, les Pays-Bas, 6 275. (Cf. « L'industrie diamantaire », *Bulletin mensuel de la Société belge de Banque*, Bruxelles, 1932, pp. 252-260.) En 1959, le nombre d'ouvriers a certes diminué en Belgique, mais il représente encore plus de la moitié de l'effectif mondial, 14 000 sur 25 500, alors qu'aux Pays-Bas on ne compte plus que 700 ouvriers diamantaires (cf. A. Moyer, *L'industrie du diamant en 1958-1959*, Bruxelles, 1960, p. 88).

2. Cf. Bok, *op. cit.*, tableau 2.

3. Nous ne disposons pas de chiffres précis sur le nombre de déportés et de disparus à Anvers même. Cependant il y aurait eu en Belgique à la veille de la guerre, au total 85 000 Juifs, dont plus de 30 000 furent déportés à partir de Malines (Belgique) et de Drancy (France). Environ 5 % de ceux-ci furent rapatriés après la guerre. (Cf. Bok, *ibid.*, p. 95 et Schmidt, *op. cit.*, p. 276.)

4. Cf. Bok, *op. cit.*, tableau 2.

III. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Nous évaluons¹ la population juive en 1966 à environ 10 500 personnes, sur la base de 2 600 à 2 900 familles ou foyers comptant une moyenne de 3,75 individus. Cette moyenne relativement élevée nous paraît tenir compte d'une expansion démographique assez intense, notamment dans les milieux traditionalistes.

60 % à 70 % de cette population est constituée de personnes qui résidaient à Anvers avant 1940 ou qui en sont les descendants², les autres étant donc des immigrants récents ou leur enfants. Quelle que soit d'ailleurs l'époque d'établissement des parents, les enfants et les jeunes de moins de vingt ans sont en grande majorité nés en Belgique et il en est de même pour un certain nombre d'adultes. Les Juifs nés à l'étranger, comme ceux nés en Belgique, peuvent néanmoins être répartis par ascendance ou origine³. La grande majorité, environ 60 %, est d'origine ou d'ascendance polonaise, principalement galicienne. Un autre groupe, beaucoup plus réduit, 20 % seulement, est celui des Juifs d'origine hongroise, roumaine (Transylvanie surtout) et tchécoslovaque. Il y a enfin 5 à 10 % de Néerlandais et de petits groupes d'ascendances diverses, russe, lithuanienne, etc., un petit nombre de Belges⁴ et un nombre réduit de Juifs d'origine séfarade (grecs, turcs, libanais).

Les Juifs néerlandais s'établirent presque tous à Anvers avant 1940, tandis que le pourcentage d'émigrés venus après 1945 est plus élevé parmi les Hongrois, Roumains ou Tchécoslovaques que parmi les Polonais. La grande majorité des Juifs sont aujourd'hui citoyens belges par naissance ou par naturalisation⁵. Seule une minorité d'immigrants conservent encore le statut de réfugiés protégés par les Nations-Unies. On trouve encore des personnes de nationalités diverses, y compris un certain nombre d'Israéliens.

1. Ne reposant pas sur une étude démographique complète, notre évaluation a été établie à partir de recoupements divers. Le décompte retient, au moins théoriquement, tous les Juifs qui se reconnaissent comme tels ou nés de parents juifs. Les couples (et les familles) mixtes où le mari et père appartiennent aux deux catégories ci-dessus sont également retenus. Ce critère particulier se justifie à Anvers, les couples mixtes « juif et non juive » étant le plus souvent associés à la vie juive, ce qui est plus rare avec des couples de type inverse.

2. Pourcentages établis par sondages statistiques. Ainsi, bien que l'influence des immigrants ne soit pas négligeable (cf. *infra*, p. 371), on ne peut dire que l'intensité de la vie juive à Anvers soit due au fait qu'il s'agit d'un judaïsme traditionaliste d'Europe orientale récemment transplanté.

3. Critère de cette répartition calculée sur échantillons : le pays de naissance du sujet ou de son père.

4. Ceux-ci ont maintes fois des grands-parents d'origine étrangère.

5. Les conditions de la naturalisation ont été nettement libéralisées au cours des dernières années. Avant 1940 moins de 10 % de la population juive de Belgique avaient la nationalité belge (cf. Bok, *op. cit.*, p. 95).

IV. KALÉIDOSCOPE LINGUISTIQUE

Bien des Juifs anversoïis, nés en Pologne ou ailleurs, parlent les langues nationales ou dominantes de leur pays d'origine, ce qui est normal chez des émigrants récents. Mais en outre, les Juifs d'Anvers utilisent encore rien moins que quatre langues différentes : l'hébreu et le yiddish, langues judaïques, le français et le flamand¹, langues nationales belges.

L'hébreu est certes la langue la moins parlée dans l'usage courant, bien qu'elle fasse l'objet d'un enseignement très poussé dans les écoles juives d'Anvers. En vérité son emploi se divise encore sous deux modalités. Chez les Juifs orthodoxes et les Hassidim c'est uniquement la langue sacrée, celle de la liturgie et des grands livres du judaïsme, de la Torah au sens large, et ils la connaissent sous son aspect ancien, avec la prononciation dite ashkenaze. Chez d'autres, moins traditionalistes, c'est à la fois la langue vivante d'Israël, avec la prononciation dite séfearade², et celle de la religion.

La langue yiddish a été au cours de longs siècles associée aux pratiques religieuses et culturelles du judaïsme d'Europe centrale et orientale. A Anvers elle continue à être chez les Juifs orthodoxes et les Hassidim l'instrument du commentaire accompagnant l'étude talmudique. Mais pour eux et pour beaucoup d'autres Juifs d'Anvers c'est aussi la langue de la vie quotidienne. Le yiddish exprime d'ailleurs à Anvers un humour très vivant qui commente et ponctue les petits et les grands événements de la vie. Cet humour en yiddish a particulièrement cours parmi les diamantaires³, car à Anvers cette langue est étroitement associée aux activités professionnelles. C'est, en effet, le moyen de communication par excellence du commerce diamantaire à l'échelle locale et même internationale. C'est si vrai que bien des Juifs qui ignoraient le yiddish, par exemple les Néerlandais, ainsi d'ailleurs que des Flamands non juifs, ont appris à le parler plus ou moins bien. A Anvers, le yiddish, associé principalement à la vie religieuse et aux activités économiques, reste une langue vivante, même parmi les jeunes Juifs nés en Belgique. Cela est d'autant plus remarquable qu'il ne connaît

1. Rappelons que le flamand de Belgique et le néerlandais des Pays-Bas sont une seule et même langue et se différencient surtout par des nuances de vocabulaire et de prononciation.

2. Cf. *infra*, p. 379 : elle est enseignée sous cette forme à l'école d'appartenance conservatrice.

3. L'humour juif d'Anvers nous paraît résulter d'une certaine distanciation critique liée à l'ambiguïté de l'insertion sociale de beaucoup de Juifs formant à la fois un « in-group » par leur situation économique privilégiée et un « out-group » en tant qu'allochtones, anciens et toujours virtuels opprimés.

qu'un enseignement minime¹, contrairement aux trois autres langues courantes.

Il y a enfin les deux langues nationales belges, mais pour elles aussi la situation est compliquée. Le français a été en pays flamand, au cours des cent cinquante dernières années, la langue des catégories sociales dominantes — dont la bourgeoisie marchande et industrielle — et beaucoup de Juifs parlaient eux aussi de préférence cette langue. Cependant depuis une dizaine d'années le flamand gagne du terrain, y compris parmi les Juifs².

Ce tableau linguistique est évidemment complexe. Or, une langue étant un instrument de communication pour le groupe social ou la communauté qui la parle, le kaléidoscope linguistique reflète des insertions dans des communautés diverses. Celles-ci s'emboîtent en s'élargissant tout en débordant les unes sur les autres, à partir du noyau principalement religieux avec la langue hébraïque, inséré par le relais du yiddish dans la communauté économique, elle-même agglomérée avec le français aux catégories sociales supérieures, finalement intégrées dans la société globale avec la langue générale, le flamand.

V. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Sur le plan des activités économiques, il y avait avant 1940 à côté des « diamantaires » un nombre relativement important d'artisans, de petits commerçants, d'employés occupés dans des secteurs divers³. Aujourd'hui la proportion de personnes travaillant dans l'industrie et le commerce diamantaires a beaucoup augmenté et elle tend encore à croître, bien des gens abandonnant d'autres activités pour s'y adonner. Il reste une minorité, 20 % au maximum selon nos estimations, qui pratiquent d'autres gagne-pain. Encore la majorité de ces personnes dépendent-elles pour leur prospérité des Juifs diamantaires, auxquels elles apportent l'infrastructure traditionnelle, telle qu'on la trouve à travers les siècles dans les communautés juives : il s'agit des fonctionnaires religieux, rabbins,

1. A l'école orthodoxe (cf. *infra*, p. 379) on s'en sert pragmatiquement pour le commentaire talmudique. Il en est de même dans les écoles hassidiques où on enseigne aussi un minimum de yiddish indispensable à l'usage profane.

2. L'enseignement scolaire profane des deux grandes écoles juives (cf. *infra*, p. 23) est entièrement donné en langue flamande.

3. Avant 1940 il y avait à Anvers une société des artisans juifs (*Jidische Handwerkerverein*) avec diverses sections, notamment celles des boulangers, bouchers, employés de café et d'hôtel, coiffeurs, plombiers, menuisiers, peintres. Il y avait aussi une association de forains et de colporteurs juifs (cf. Schmidt, *op. cit.*, p. 263). Tous ces groupements ont disparu aujourd'hui, le nombre de personnes pratiquant encore ces divers métiers étant minime.

maîtres d'école, surveillants des lois alimentaires (de la *cachroul*), etc., ainsi que des commerçants vendant les aliments kacher ou divers articles intéressant plus particulièrement la clientèle juive. Certains Juifs exercent aussi des professions commerciales ou libérales indépendamment de cette clientèle, mais ils ne représentent probablement pas plus de 10 % de la totalité des personnes actives.

Cependant à l'intérieur même de l'industrie diamantaire l'éventail professionnel s'est aussi modifié par rapport à l'avant-guerre, surtout dans le secteur de la production. Avant la guerre, les Juifs exerçaient les quatre métiers — ébruteur, scieur, lapidaire, cliveur — qui permettent de transformer du diamant brut en brillant¹. Aujourd'hui ils sont seulement cliveurs, cette activité étant quasiment un monopole juif. Or cette spécialité a un caractère entièrement artisanal, alors que les trois autres sont plus mécanisées. Les cliveurs gagnent comme salariés deux fois autant que les autres professionnels, payés eux-mêmes comme des ouvriers spécialisés. Aussi, parmi les cliveurs, le passage au travail à compte propre et au commerce est-il relativement fréquent.

Par contre, dans le commerce et la fabrication, au niveau des patrons et des employeurs, la situation n'a pas fondamentalement changé par rapport à l'avant-guerre. Dans le cours qui va de l'importation de la matière première à l'exportation des produits finis — brillants et aussi diamants à fins industrielles² — cours auquel s'adjoignent des courants inverses attirés par l'importance de la plaque tournante que constitue le marché anversois, les Juifs continuent à occuper en majorité les activités commerciales. Certes, beaucoup d'entre eux adjoignent au commerce des activités de fabrication, mais celles-ci s'exercent très souvent par l'intermédiaire d'entrepreneurs. Ces derniers, ainsi que les fabricants ayant leur usine propre — en majorité des Flamands — pratiquent leur industrie dans des unités de petite dimension — cinquante ouvriers représentent un chiffre élevé — mais aussi dans de nombreux petits ateliers dispersés.

L'absence de grandes industries intégrées s'explique par des raisons techno-économiques liées à la nature du diamant. Les quatre phases que comporte la taille complète des pierres sont des tâches très spécialisées, en partie artisanales, ne connaissant qu'une mécanisation relative en dépit de quelques points d'évolution

1. Le cliveur et le scieur fragmentent les diamants bruts avec des techniques très différentes, l'un dans le sens, l'autre à contresens de leur veine. L'ébruteur arrondit les pierres et pour finir le lapidaire applique et polit les facettes.

2. Le diamant connaît une utilisation croissante dans les outils diamantés et si la fabrication de ceux-ci en Belgique est loin d'être aussi développée que celle des brillants, le négoce des diamants industriels y joue un rôle assez important (26 % du chiffre des exportations belges de diamant en 1958, calculé d'après les données fournies par Moyar, *op. cit.*, pp. 81-82).

technique¹. Aussi les investissements fixes en outillage sont-ils relativement faibles et ne nécessitent pas de capitaux importants, d'où une grande facilité pour ériger un atelier indépendant. En outre, la concurrence internationale pousse paradoxalement l'industrie anversoise à utiliser plus que partout ailleurs la technique la plus artisanale, le clivage. Or, celui-ci ne demande qu'un outillage minime et peut se pratiquer dans une pièce quelconque, alors qu'il intervient pour une bonne part dans le prix de revient des produits manufacturés.

L'industrie diamantaire n'est donc nullement concentrée et les grands fabricants monopolisant la production et le marché y sont inconnus. Au contraire, ce sont des marchands, principalement quelques dizaines d'importateurs de diamant brut, source de toute activité manufacturière, et secondairement des négociants, acheteurs et exportateurs de diamants taillés ou industriels, qui font la pluie et le beau temps sur le marché. Ces marchands, dont la plupart sont juifs, jouissent d'ailleurs du plus grand prestige, et leur statut social reflète effectivement la prépondérance du capital commercial ou marchand sur le capital industriel². L'industrie diamantaire reste donc surtout tributaire de rapports de production capitalistes de type ancien au sein d'une société industrielle très développée³.

Le commerce lui-même est imprégné de méthodes traditionnelles; palabres et marchandage y jouent un rôle très important, offres et demandes de prix exigent souvent des rapprochements sérieux. Ces méthodes restent adéquates pour des raisons liées elles aussi à la nature du diamant. Celui-ci n'est pas comme l'or ou l'argent une matière première immuable, même lorsqu'il est classé en catégories diverses selon des critères constants. Plusieurs facteurs, notamment couleur, pureté, feu, qualité, varient facilement et leur appréciation est très subjective. En outre, le jugement est tributaire, surtout dans le cas du diamant brut, de l'aptitude en cas de fabrication partielle (le seul clivage ou sciage par exemple) ou totale, à obtenir un rendement optimal. Or, même à débouchés

1. Pour les « huit-huit », petits diamants à 16 facettes, contre 58 facettes pour d'autres plus grands, la phase de la taille est semi-automatisée, quoique le lapidaire intervienne toujours activement. Mais dans l'ensemble la division extrême des tâches, l'automation et *a fortiori* le travail à la chaîne sont inconnus dans l'industrie diamantaire.

2. « Moins la production est développée, plus la fortune en argent se concentre entre les mains des commerçants ou apparaît sous la forme spécifique de fortune marchande », Karl Marx, *Le capital*, Paris, Éd. sociales, 1957, vol. VI, p. 335.

3. « Capitalism is often regarded as passing through three successive stages, beginning with commercial capitalism, under which large scale operators come to dominate the processes of exchange, running on [...] into the stage of industrial capitalism [...] and then to the stage [...] of finance, or financial, capitalism [...] These stages are not of course, exclusive: the earlier do not cease to exist when the later are superimposed on them » (souligné par nous), *Capitalism*, C. 3, in *A Dictionary of Social Sciences*, ed. by J. Gould and W.L. Kolb, UNESCO (Free Press), 1964, p. 71.

et à possibilités financières similaires, cette capacité reste relativement variable dans une fabrication fondée en grande partie sur l'adresse et le savoir-faire et non sur les méthodes standardisées ou des chaînes automatiques stables. Ainsi donc l'expertise et les prévisions des acheteurs — c'est valable même pour le diamant industriel — restent presque toujours empiriques et intuitives. Dans ces conditions, acheteurs et vendeurs pensent, dans bien des cas, trouver profit au marchandage, chacun escomptant qu'il mettra en défaut le jugement de la partie adverse. Il reste encore que les prix des diamants sont dans une large mesure sujets à des fluctuations rapides et à des spéculations¹.

VI. ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET VIE JUIVE

Une bonne part des affaires diamantaires se nouent dans les locaux de quatre bourses diamantaires qui, avec les bureaux commerciaux et une partie des ateliers de fabrication, sont concentrés dans un périmètre réduit, le quartier « Pelikaanstraat », au cœur de la ville et à peu de distance de divers organes communautaires et commerciaux de la vie juive. Les trois bourses principales comptent respectivement 1 500, 1 600 et 1 700 sociétaires². Elles concentrent l'essentiel des activités commerciales et la proportion des membres juifs y varie entre 70 % et 83 %. Encore les fabricants et entrepreneurs flamands n'y viennent-ils que par intermittence, tandis qu'un petit nombre d'acheteurs étrangers non-juifs y apparaissent seulement durant de brèves périodes. Aussi les locaux sont-ils essentiellement fréquentés par les marchands et courtiers juifs. Ces derniers, dont le rôle d'intermédiaire n'est pas à sous-estimer dans la circulation des marchandises, sont presque exclusivement juifs.

Les grandes salles rectangulaires des trois bourses principales, avec de hauts plafonds et des parois nord entièrement vitrées, assurant une lumière neutre pour l'examen des diamants, se ressemblent assez, mais l'objet du négoce et le public diffèrent de l'une à l'autre. Il ne sera parlé ici que des deux plus actives, ce sont d'ailleurs celles qui comptent la proportion la plus élevée de Juifs (plus de 80 % dans toutes deux)³. La Bourse pour le commerce des diamants (*Beurs voor Diamanthatel*), appelée couramment la « Bourse », la plus animée de toutes, est le grand centre mondial du négoce en diamant taillé. Au Cercle du diamant (*Diamantkring*), appelé couramment *Kring* (Cercle), on négocie presque uniquement du diamant brut, taillable et industriel. La « Bourse » est un haut-lieu du commerce d'exportation, le diamant taillé y trouvant

1. Concernant certaines caractéristiques économiques du diamant, cf. *infra*, pp. 382-383.

2. Très souvent une même personne est affiliée à deux ou même trois bourses.

3. Sondage statistique.

le chemin des divers pays clients¹ tandis que le *Kring*, s'il connaît l'exportation, principalement du diamant industriel, sert surtout de canal à la distribution du diamant brut importé des pays de production, dans les circuits locaux de transformation. À la « Bourse » la distinction entre Juifs et non-Juifs est difficile à établir, tous étant vêtus à l'occidentale, généralement avec élégance et rares sont les sociétaires qui y portent un chapeau. Par contre, au *Kring*, on voit un grand nombre de Juifs portant un chapeau et même des Hassidim traditionalistes avec barbes, papillotes et lévites². Selon nos sondages statistiques la proportion d'émigrés récents, minoritaire dans les deux bourses, est cependant un peu plus élevée au *Kring*. Quoi qu'il en soit, les Juifs les plus traditionalistes sont plutôt intégrés dans le circuit commercial local. Le *Kring* et le marché du diamant brut sont d'ailleurs beaucoup plus sensibles que la « Bourse » et le négoce du taillé au rythme de la vie juive traditionnelle. La salle du *Kring* est déserte le samedi, dès le vendredi après-midi en hiver, tandis qu'au local de la « Bourse », si l'animation diminue, le public reste cependant assez nombreux³. Néanmoins les jours de grande fête juive les deux salles sont presque vides et à *Yom Kippour* elles sont tout simplement fermées d'office.

Malgré ces différences, le yiddish est la langue courante dans les deux bourses. Mais cette langue n'y sert pas qu'à véhiculer des propos relatifs au commerce. Les bourses du diamant sont aussi les forums de la vie juive, où les sociétaires palabrent et discutent des questions les plus diverses qui la concernent. C'est bien souvent ici que naissent au cours de libres conversations les décisions qui seront adoptées par les comités directeurs des multiples organisations juives religieuses, philanthropiques, culturelles, politiques, sportives, qui forment un vaste réseau social, certes ramifié et diversifié, mais englobant la très grande majorité de la population juive d'Anvers. La coalescence entre la vie économique et la vie sociale ne se situe d'ailleurs pas qu'au niveau de la conversation ; la prospérité de la première assure l'épanouissement de la seconde, et les notables de l'une sont bien souvent ceux de l'autre.

VII. VIE RELIGIEUSE

Deux communautés religieuses, comptant chacune un peu plus de mille familles adhérentes, contrôlent principalement la vie religieuse du judaïsme anversoïis. L'une, *Machsike Hadass*, est d'appartenance orthodoxe, l'autre, *Shomer Hadass*, conservatrice⁴.

1. Les États-Unis sont le principal débouché pour le diamant taillé.

2. Cf. *infra*, p. 377.

3. Les bourses sont fermées le samedi après-midi.

4. Ces deux noms signifient respectivement « Gardiens de la Foi » et « Défenseurs de la Foi ».

Néanmoins ces dénominations propres surtout à la typologie américaine de la vie juive sont relatives, l'orthodoxie de *Machsike Hadass* s'apparentant beaucoup à l'ultra-orthodoxie des Hassidim qui y adhèrent et l'influencent¹, tandis que *Shomer Hadass* est suffisamment rigoriste pour ressembler à la communauté orthodoxe de Bruxelles ou d'autres villes occidentales.

Les deux organisations gèrent séparément des synagogues, des oratoires (*bès-mèdrêch*) et conjointement un bain rituel ; elles disposent chacune d'abattoirs rituels pour la volaille et le gros bétail ; elles surveillent aussi la rigueur de la *cachroul* dans un certain nombre de commerces et de restaurants assujettis à l'une ou à l'autre. Les taxes que comportent ces contrôles, les cotisations des membres, des dons divers lors de cérémonies religieuses, assurent en partie les revenus nécessaires au fonctionnement des communautés. Celles-ci sont également subventionnées par les mariages et les enterrements², rites auxquels la très grande majorité des Juifs de la ville sont soumis, quelle que soit leur ferveur ou leur tiédeur religieuse.

Les rabbins, avec l'assistance d'un *dayen* (assesseur), assument outre leur activité spirituelle et religieuse, un rôle juridique relativement important. Siégeant en tant que tribunal rabbinique (*bès-din*), assez souvent avec l'assistance d'arbitres, ils jugent des litiges, dont certains pourraient relever des tribunaux civils. Cependant bien des Juifs anversois, même peu pratiquants, préfèrent s'adresser à cette juridiction interne, fondée sur la législation traditionnelle judaïque, qui ne coïncide pas toujours avec la Loi civile. De nombreux conflits sortent toutefois du cadre juridique ordinaire pour des raisons diverses et ne pourraient donc être arbitrés que dans le cadre traditionnel. La procédure est essentiellement conciliatrice, même si le jugement possède force juridique et porte une

1. Cf. *infra*, pp. 376-377.

2. Lors d'un décès les communautés imposent les familles selon leur richesse présumée avant d'assurer les rites et un enterrement religieux. Cette méthode est certes appliquée avec prudence, mais elle est très efficace, rares étant les familles qui tiendraient tête et s'accommoderaient d'une cérémonie civile. Seuls les Juifs d'origine néerlandaise ne sont pas soumis à ce procédé car ils ont leur organisation funéraire, fonctionnant comme une assurance mutuelle. Cependant, comme ils sont peu nombreux, ils ont dû s'associer à la communauté orthodoxe, dont la *hèvera kadischa* (la sainte association) pratique le rituel funèbre pour leur compte. En contrepartie ils ont accepté de ne plus inscrire des Juifs originaires d'Europe centrale ou orientale à leur association.

Le traditionalisme anversois conduit par ailleurs à des situations compliquées, Les cimetières des deux communautés religieuses, ainsi que celui de la société hollandaise, leur appartiennent en pleine et entière propriété, mais sont situés en territoire néerlandais, à 21 km d'Anvers, cela parce que la loi belge, si elle autorise les concessions perpétuelles, les considère néanmoins comme sujettes à révision. On sait que le déplacement des restes mortels est contraire à la tradition judaïque. Une section juive existe certes au cimetière municipal d'Anvers mais elle est réservée aux enterrements civils ou « spéciaux » (mariages mixtes, etc.).

sanction. Cela présuppose évidemment la soumission volontaire des intéressés, le rabbin et la communauté ne disposant que de moyens de coercition religieux, moraux et sociaux¹.

Le traditionalisme des deux communautés religieuses est stimulé par l'existence d'un mouvement hassidique relativement important. En effet six petites communautés relevant de cette tendance mystique, charismatique et ultra-orthodoxe groupent de 300 à 330 familles, soit de 11 à 12 % de l'ensemble des familles, dont elles diffèrent au reste sur le plan démographique. Ces communautés sont en effet constituées d'une grande majorité d'émigrants d'après-guerre et leurs enfants, et environ la moitié d'entre eux sinon plus sont d'origine hongroise ou roumaine (Transylvanie surtout)². Les Hassidim mènent une vie intensément religieuse et traditionaliste, marquée symboliquement dans de nombreux cas par leur aspect. Les hommes ont de grandes barbes et des papillotes, et revêtent des lévites, des *chtraïmel* (bonnets de fourrure), ainsi que d'autres attributs hassidiques. Les femmes portent souvent un *chaitel* (perruque) et des robes à manches longues. Les Hassidim forment l'aile marchante de la communauté orthodoxe à laquelle ils sont en grande partie affiliés.

Les diverses communautés hassidiques ont des traditions quelque peu différentes. Elles se réunissent et prient chacune séparément dans leur propre *chtibel*, maison communautaire. Cinq d'entre elles, *Hassides Belz*, *Ger*, *Salmare*, *Tchorkow*, *Wischnitz*, sont constituées d'adhérents ayant le culte d'un *rèbbe*, Juste charismatique et thaumaturgique, appartenant à une dynastie plus ou moins ancienne : aucun de ces *rèbbes* ne vit à Anvers³. La sixième communauté témoigne plus particulièrement du traditionalisme religieux à Anvers. Elle s'est en effet formée autour d'un nouveau Juste, *rèb Ytsekl* (diminutif d'Isaac)⁴. Originaire de Galicie orientale, il émigra en Europe occidentale après la guerre. Il habita quelques années à Paris, mais vint ensuite résider à Anvers où des adeptes lui offraient la possibilité d'avoir son propre *chtibel*. A l'heure actuelle sa communauté est florissante, comme d'ailleurs les autres communautés hassidiques.

Celles-ci exercent outre une influence spirituelle polarisante, un certain contrôle sur des aspects importants de la vie religieuse à Anvers. C'est en effet parmi les Hassidim, eux aussi cependant en majorité diamantaires, que se recrutent la plupart des fonctionnaires religieux chargés de la stricte observance de la *cachrouit*,

1. Cf. *infra*, p. 383.

2. Sur les Hassidim d'Anvers, cf. également J. Gutwirth, « Hassidim de notre temps », *Les nouveaux Cahiers*, Paris, 1966, n° 7, pp. 56-62.

3. Le nom des dynasties vient de la ville où résidaient au moins les premiers *rèbbes*, mais aujourd'hui ceux-ci vivent en Israël ou aux États-Unis. Le « Juste » de Belz est décédé en 1957.

4. Il a néanmoins, dans l'histoire du hassidisme, un ancêtre illustre, le *rèbbe* Elimé-léch de Lizensk.

ainsi que bon nombre de commerçants vendant les produits kasher ou des articles de caractère pieux et traditionnel.

Enfin le hassidisme exerce son influence à l'intérieur même de la communauté orthodoxe. Les plus fidèles pratiquants de celle-ci, y compris la plupart des membres du comité directeur, sont les habitués d'un *bès-mèdrêch*, oratoire où la religiosité est influencée par le hassidisme. On y prie selon la liturgie mystique de Louria, on y observe le *yourtseït*, l'anniversaire de la mort du Juste de Sanz¹, et de nombreux fidèles se réclament d'ailleurs de tel ou tel *rèbbe*. On remarquera que dans ce *bès-mèdrêch* à la charnière de l'orthodoxie et du hassidisme, les fidèles proviennent presque tous des immigrations antérieures à la guerre, contrairement aux adhérents des six communautés hassidiques.

L'intensité de la vie religieuse à Anvers est encore accentuée du fait que les divers oratoires et synagogues sont presque tous situés dans un périmètre restreint, à peu de distance les uns des autres. Les fidèles de diverses tendances se croisent et se côtoient au sein d'un véritable microcosme religieux. Ce microcosme, le périmètre du commerce et de l'industrie diamantaires, l'emplacement des boutiques kasher et traditionnelles, et les rues où résident un nombre élevé de Juifs, s'enchevêtrent et forment un continuum, marquant ainsi dans l'espace urbain les liens étroits qui existent entre ces diverses sphères, et dessinant comme le schème d'une *chtèll*, petite ville juive d'Europe centrale ou orientale. On ajoutera cependant que bien des Juifs habitent hors de cet espace : ce sont en règle générale les moins traditionalistes et les moins pratiquants. Néanmoins ceux-ci résident aussi dans des communes limitrophes ou des quartiers déterminés alors qu'ils sont quasiment absents d'autres parties de l'agglomération.

Il reste à signaler l'existence d'une petite communauté religieuse dite de rite portugais qui rassemble quelques dizaines de familles d'origine principalement séfarade.

Ainsi toutes ces diverses communautés religieuses englobent au moins 80 % des familles, sinon plus, et si elles n'assurent pas dans tous les cas une vie religieuse quotidienne intense, elles jouent cependant un rôle considérable dans la vie juive d'Anvers. L'importance des écoles qu'elles patronnent par ailleurs en est le plus sûr témoignage.

VIII. ÉCOLES JUIVES

Quatre externats privés et payants et un internat, une *yechiva* (académie talmudique) rassemblent environ 2 250 élèves juifs².

1. D'une dynastie hassidique éteinte avant 1914.

2. Chiffres approximatifs. En 1964-1965 elles rassemblaient 2 137 élèves : cf. S.S. Brachfeld, *Het Joods Onderwijs in België* (L'enseignement juif en Belgique), Anvers, 1966, p. 106 (d'après tableau 11).

Les deux plus grandes écoles, Tachkemoni et Jesodeh Hatorah, relevant respectivement des communautés conservatrice et orthodoxe, comptent à elles deux près de 1 800 élèves. Toutes deux sont agréées et subventionnées par l'État : aussi dispensent-elles un enseignement ordinaire en langue flamande conforme aux programmes officiels, et délivrent-elles des diplômes équivalents à ceux d'autres écoles. Mais, en outre, elles assurent plusieurs heures par jour, dans certains cas plus de la moitié du temps, un enseignement judaïque.

Des différences importantes séparent cependant les deux écoles. Tachkemoni, avec 725 élèves, a des classes mixtes : garçons et filles peuvent y fréquenter une maternelle, des cycles primaires et secondaires officiels complets. Quant aux études proprement judaïques, elles comportent certes l'enseignement du commentaire biblique et talmudique, mais aussi celui de l'hébreu moderne, et dans l'esprit du sionisme, l'étude de l'histoire juive récente, notamment celle d'Israël.

Jesodeh Hatorah, dont les effectifs sont beaucoup plus nombreux, 1 050 élèves, est bien plus traditionaliste. Classes de garçons et de filles sont séparées. Et si ces dernières peuvent faire des études secondaires complètes ou préparer un diplôme d'institutrice, les garçons ne peuvent recevoir d'enseignement profane du cycle secondaire. D'autre part l'instruction judaïque y est traditionnelle : elle est presque uniquement consacrée à l'étude et au commentaire religieux en hébreu ancien et en yiddish. Une *yechiva* installée en banlieue dans un site verdoyant et tranquille complète l'enseignement religieux pour les garçons de plus de 14 ans. Elle compte 70 internes, en grande majorité anversoises. Toutes ces écoles ont des installations modernes et sont bien équipées.

Il existe encore deux écoles hassidiques, avec sections pour garçons et pour filles, évidemment séparées. Elles comptent ensemble environ 400 élèves. L'enseignement y est traditionaliste à l'extrême, surtout chez les garçons ; il calque les méthodes et les objectifs du *hédér* traditionnel d'Europe centrale. On consacre dans ces écoles un minimum d'efforts à l'enseignement profane.

Ces divers établissements scolaires englobent la très grande majorité, 85 % environ des enfants juifs d'Anvers¹. Ceux-ci sont donc éduqués, certes avec des nuances diverses, dans un milieu imprégné par la tradition religieuse à l'écart des enfants non juifs, sans que cette situation résulte d'une discrimination extérieure. Cet état de choses marque de façon évidente la concentration et l'intensité de la vie juive à Anvers.

1. Les enfants des quatre écoles représentent 91 % des enfants juifs bénéficiant d'un enseignement judaïque (cf. Brachfeld, *op. cit.*, p. 106, chiffres globaux). Les 9 % restants reçoivent des cours de religion dans des écoles non juives. Il reste un certain pourcentage qui évite tout enseignement judaïque.

IX. ORGANISATIONS SOCIALES DIVERSES

Cette vie juive est en outre assurée par des organisations profanes ou semi-religieuses de types divers regroupant la plupart des Juifs qui échappent dans une certaine mesure à l'emprise de la religion.

Les organisations philanthropiques sont actives malgré la quasi-absence de misère juive à Anvers. Elles aident cependant en permanence des immigrants d'Europe centrale qui continuent en petit nombre, conformément à la tradition, à transiter par la ville. Le judaïsme anversois s'enorgueillit en outre d'une belle maison de retraite pour vieillards. Il a d'ailleurs, de par le monde, une réputation méritée de générosité. Aussi, de partout vient-on à Anvers recueillir des fonds pour les causes les plus diverses. Les Juifs y restent fidèles aux traditions de la *tsedoke*, de la solidarité et de la charité, telles qu'elles s'épanouissaient en Europe centrale et orientale¹. Les organisations philanthropiques assurent également une certaine vie sociale avec des bals et des réunions fort prisées par une partie du public.

La vie politique n'est pas intense, mais un sionisme de bon aloi est largement répandu, principalement dans les milieux non affiliés à l'orthodoxie ou au hassidisme². Le sionisme, qu'il soit de gauche de droite ou religieux, est surtout un mouvement de sympathisants peu actifs. Ses organisations de jeunesse ne connaissent d'ailleurs pas un développement très important.

Nous ne recenserons pas un petit nombre de cercles culturels qui subsistent avec plus ou moins de bonheur. Il faut cependant mentionner un club sportif, Maccabi, qui dispose d'excellents locaux, terrains et équipements, et compte plusieurs centaines de membres. A travers ses diverses sections, il fonctionne comme un centre de la vie sportive et aussi sociale. Ses adhérents se recrutent parmi les Juifs les moins traditionalistes.

X. CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA VIE JUIVE

Si Maccabi, qui rassemble une frange relativement acculturée du judaïsme, fonctionne aussi comme un foyer de la vie sociale juive, il met cependant ses sociétaires, en les faisant participer à des compétitions sportives, en contact direct, souvent amical, avec les Flamands. Ces relations ne sont pas un phénomène isolé pour toute une partie des Juifs d'Anvers, et cela selon des modalités diverses. Par ailleurs beaucoup d'entre eux participent, souvent il

1. Voir par exemple Zborowski et Herzog, *Life is with People*, New York, Schocken, 1962, pp. 191-213.

2. Les orthodoxes et les Hassidim (sauf certains) ne sont cependant pas hostiles à Israël.

est vrai entre amis juifs, aux activités sociales anversoises. Ils fréquentent concerts et théâtres, cinémas et cafés, etc., au sein d'une société globale qui connaît certes un bon nombre de préjugés antisémites, mais non une ségrégation ou une discrimination organisées, sauf exception. Néanmoins, tout ce que nous avons montré antérieurement signifie que la majeure partie des Juifs vivent dans un monde à eux, même si celui-ci n'a pas de frontières précises le séparant du reste de la société. Intégrés dans un amalgame d'organisations à caractères et à préoccupations diverses et parfois divergentes, mais convergeant et se recouvrant néanmoins dans une certaine mesure, les Juifs d'Anvers constituent une communauté mal cernée et aux liens assez lâches. Cette communauté est cependant la descendante, certes lointaine, des communautés d'Europe centrale et orientale du XIII^e ou XIV^e siècle au XVIII^e siècle environ, intégrées dans les *kahalim* (communautés), institutions de la stratification et de la ségrégation sociales obligatoires au sein d'une société encore féodale¹. Et elle est, de façon beaucoup plus proche, par les origines de ses membres évidemment, mais surtout par sa vie, l'héritière des *chtèll* de ces mêmes régions, telles qu'elles existaient au XIX^e siècle et partiellement jusqu'à la dernière guerre, petites villes où les murs de la ségrégation étaient bien souvent lézardés, mais où l'atmosphère restait confinée et imprégnée de la tradition communautaire, culturelle et religieuse judaïque².

Par ailleurs maints historiens³ ont montré que les Juifs, au cours du moyen âge tardif que connurent l'Europe centrale et orientale, tenaient sur le plan économique des rôles d'intermédiaires de types divers, surtout dans le commerce, et aussi, plus tard, dans l'artisanat associé au commerce. Aux XIX^e et XX^e siècles, une certaine différenciation sociale et économique s'était produite parmi les Juifs, mais elle s'était surtout développée dans les grandes villes. Néanmoins, dans celles-ci et surtout dans les petites villes, les *chtèll*, ils continuaient à vivre d'artisanat, de commerce et de négoce liés parfois à des industries semi-artisana-

[1. « The legal segregation of the Jews and their religious and cultural isolation meant that Jewish individual or communal needs could only be supplied internally through Jewish co-operation and mutual assistance. Jewish institutions that banded individuals together in competent associations covering the various spheres of social activities were thus essential. The basis [...] was the local *kehilla*, which bound together all Jews who were permanent local residents. » (J. Katz, *Tradition and Crisis, Jewish Society at the End of the Middle Ages*, New York, Free Press, 1961, p. 79.) Cf. aussi H. M. Sachar, *The Course of Modern Jewish History*, New York, Delta, 1963, pp. 31-32.

2. « The small town, the *shetl*, was the stronghold of this [Jewish] culture [...] Whether among Poles or Russians, Lithuanians or Hungarians, the Jews retained their ways and their language — responding to the environment, assimilating much of it, integrating it into their way of life, yet keeping the core of their own tradition intact » (Zborowski et Herzog, *op. cit.*, p. 34). Cf. également Sachar, *op. cit.*, pp. 192-193.

3. Cf. plus spécialement Katz, *op. cit.*, chap. VI et VII.

les¹, au sein d'une économie capitaliste peu développée. Or, nous avons montré que le judaïsme anversois vit aussi d'activités professionnelles où prédominent l'artisanat, le commerce traditionnel et le capitalisme marchand. On comprend alors pourquoi les Juifs venus des *chtlèll* purent, dès le début du siècle, s'intégrer de façon aussi utile dans le développement du commerce et de l'industrie diamantaires anversois. Il nous paraît donc que le maintien de cette communauté à vie juive intense, phénomène archaïsant et particulier en Occident, est pour le moins lié à la persistance d'activités techno-économiques relativement proches de celles qui prévalaient dans la *chtlèll*.

Il n'en reste pas moins que, si le diamant de par sa nature favorise cette persistance, il ne faisait cependant pas l'objet des activités des *chtlèll*, celles-ci n'ayant par ailleurs nullement connu la prospérité existant aujourd'hui à Anvers. On a vu cependant que les Juifs étaient déjà diamantaires dans cette ville bien avant 1900, de même qu'à Amsterdam. Les diamants représentaient aussi une forme peu encombrante de biens, facilement dissimulable et négociable, et paraissent avoir été associés au commerce international des Juifs à des époques lointaines². Enfin le négoce des diamants taillés faisait partie des commerces de luxe pratiqués par les Juifs à travers les siècles³, et était aussi associé à certaines époques au prêt sur gages⁴.

L'industrie et le commerce diamantaires aujourd'hui ne sont plus en règle générale associés à d'autres négoce, mais les diamants demeurent des valeurs refuges sujettes à thésaurisation, réserve commode équivalant par certains aspects à l'or et aux devises fortes. Aussi, à ce titre, le commerce des diamants est soumis sur le plan local et international à d'innombrables restrictions et contrôles qui, s'ils entravent la circulation économique, ne peuvent vraiment l'arrêter⁵. Mais dans ces conditions le commerce des diamants qui déjà, par sa nature, nécessite une grande confiance⁶, est aussi fondé sur des rapports au sein d'un monde relativement clos et discret, auquel s'entremêlent des réseaux d'amitié et de parenté tissés entre partenaires qui, malgré des intérêts économiques souvent divergents, forment un corps social avec son propre code et règles. On comprend par ailleurs l'utilité particu-

1. Cf. Ruppin, *op. cit.*, pp. 200-202, 214 ; S. Bronsztejn, « Polish Jewry in 1931 », *The Jewish Journal of Sociology*, 1964, VI, 1, pp. 24-27 ; Zborowski et Herzog, *op. cit.*, pp. 242-243.

2. Au XI^e siècle, d'après un *responsum* étudié par I. Agus, *Urban Civilization in Pre-Crusade Europe*, New York, Yeshiva Univ., 1965, p. 71.

3. Cf. Sombart, *op. cit.*, pp. 46-47 ; W.J. Cahnman, « Role and significance of the Jewish artisan class », *The Jewish Journal of Sociology*, 1965, VII, 2, p. 214.

4. Liberman, [2], p. 22.

5. Cf. Moyar, *op. cit.*, p. 97. Les statistiques officielles et les réalités de l'importation et de l'exportation ne coïncident pas toujours, loin de là.

6. Le vol ou l'escroquerie sont évidemment faciles avec des objets de ce type.

lière du yiddish, véritable *lingua franca* ajoutant une dimension confidentielle aux relations au sein de la communauté diamantaire.

Ainsi le commerce des diamants, qui appartient à des traditions anciennes du judaïsme et qui est un monde pour soi, au moins dans une certaine mesure, trouve-t-il des points de convergence supplémentaires avec une vie juive intense¹.

Il est par ailleurs intéressant de remarquer que le milieu diamantaire, s'il ne recourt pas à la justice rabbinique, quoique cela arrive parfois entre Juifs traditionalistes, connaît pour régler ses conflits et litiges à l'intérieur des bourses des modalités qui ne sont pas sans rappeler celles des communautés religieuses².

Les contestations font, comme au tribunal rabbinique, une large place à la conciliation, à l'arbitrage³⁻⁴. Certes les décisions finales des juges et arbitres peuvent être théoriquement mises en appel devant les tribunaux officiels, mais il est pratiquement exclu que les sociétaires fassent usage de ce droit. Comme pour les conflits portés devant la cour rabbinique, les membres préfèrent ne pas recourir à la justice de la société globale, sauf dans les cas majeurs où seule l'intervention de ses instruments de coercition (police, prison, etc.) serait efficace, et alors avec l'approbation de la direction des bourses. Au regard de la justice officielle bien des litiges du milieu diamantaire n'auraient d'ailleurs aucune existence ou apparaîtraient de façon différente et seraient jugés avec un code, une procédure et des sanctions autres. On a vu qu'il en est de même pour bien des contestations faisant l'objet d'arbitrages rabbiniques. Et comme, dans les communautés religieuses, les moyens de coercition — moraux, sociaux, économiques — sont invisibles et dépendants de l'adhésion des sociétaires, rien n'empêchant ceux-ci dans bien des cas d'exercer leur profession sans appartenir aux bourses ou même après suspension ou expulsion⁵.

Il nous paraît donc qu'il y a des points importants de convergence entre la fonction juridique des bourses et celles des communautés religieuses.

1. A propos d'un *responsum* de R. Meshullam (910-985), ainsi que d'autres *responsa*, Agus, *op. cit.*, p. 65, note : « Thus, again, it was the brotherly cooperation of the Jews, their readiness to help and to protect one another, their confidence and trust in each other's honesty that made it possible for them to do business and to gain profit even in the completely lawless circumstances of this period ». Ainsi la tradition du milieu clos convergeant avec le judaïsme, au moins avec une partie de celui-ci, remonterait à un millénaire au moins.

2. Cf. *supra*, pp. 376-377.

3. Sauf dans les cas de manquements élémentaires à la discipline, encore que là aussi l'esprit de la conciliation joue bien souvent.

4. La procédure de la « Bourse » est plus juridique que celle du *Kring*. Elle permet l'intervention d'avocats qui assistent les parties et les arbitres alors que le *Kring* obéit à des règles plus traditionnelles.

5. Situation différente de celle du médecin ou de l'avocat qui, rayés ou suspendus par le conseil de l'Ordre, ne peuvent exercer ou plaider.

S'agit-il d'une coïncidence d'invention ou d'un phénomène d'emprunt, les bourses ayant été depuis leur fondation au début du siècle animées par des Juifs ? La seconde option paraît probable. Mais comme pour l'emprunt et l'invention des techniques d'action sur la matière, ces notions ne sont pas antithétiques¹, les deux justices ayant des fonctions analogues dans des milieux sur certains points similaires, qui en outre convergent et s'interpénètrent.

Quant à la prospérité du judaïsme anversoïis, si différente de la misère de la *chétell*, elle est liée, on l'a dit, à la persistance paradoxale de conditions techno-économiques archaïsantes et aussi, bien entendu, à des conditions économiques favorables beaucoup plus générales. Or, il est bien connu que la misère du judaïsme d'Europe centrale et orientale liée à des phénomènes globaux complexes, conduisait, surtout depuis le début du siècle, par la prolétarianisation et l'émigration, à la désagrégation de la vie juive traditionnelle.

Il n'en reste pas moins que le commerce et l'industrie diamantaires ne sont pas seulement marqués par des aspects archaïsants. Les situations techno-économiques qui y règnent pourraient devenir plus tributaires qu'elles ne le sont aujourd'hui des conditions prévalant dans les sociétés industrielles occidentales. De même la communauté juive pourrait, pour des raisons diverses, voir ses marges les plus acculturées prendre de l'extension.

Aussi l'intensité de la vie juive anversoïise, liée à une conjonction et à un enchaînement de facteurs ayant certes une longue persistance historique, mais qui, au sein de la société globale occidentale forment un ensemble assez singulier, nous paraît malgré tout vulnérable.

Jacques GUTWIRTH.

1. Cf. A. Leroi-Gourhan, *Milieux et techniques*, Paris, Albin Michel, 1945, pp. 426-427.